

**Parc éolien Seigneurie de Beaugré – 4**

**MÉMOIRE**

**préparé par**

**Laurent Dumas**

**dans le cadre des audiences publiques du BAPE sur le dit projet**

**Côte de Beaugré, le 4 juillet 2012**

## **Présentation de l'auteur**

M. Laurent Dumas est producteur forestier, ingénieur civil et géologue diplômé de l'Université Laval. Diplômé en vérification environnementale à l'Université de Sherbrooke. Il se passionne aussi pour les sciences naturelles et la géographie depuis plus de quarante ans. Il a vécu dans 18 pays et habité presque toutes les régions du Québec, notamment en Gaspésie où il fut le témoin des premières expériences avec les éoliennes géantes.

Lui et les membres de sa famille nombreuse fréquentent encore assidûment les lieux. Ils apprécient particulièrement la région de la Seigneurie pour sa nature sauvage, ses panoramas magnifiques, son air pur et, de façon générale, la qualité de vie exceptionnelle dont on peut y jouir dans la quiétude, la sérénité et le silence.

## **Remarque**

Le présent mémoire se penche sur le projet de La Seigneurie Beaupré-4. Cependant c'est dans une certaine mesure une critique de l'ensemble du développement éolien sur la Seigneurie de Beaupré qui doit être remis en question. Dans l'ensemble, nos remarques peuvent donc s'étendre donc aux deux autres projets en cours de construction ou envisagé pour le futur, en ajustant les chiffres en proportion.

## **Intérêt pour le projet**

Nous nous intéressons à ce projet pour plusieurs raisons. Nous avons plusieurs propriétés dans la région. Nous fréquentons la région et le secteur depuis plus de quarante-neuf ans à des fins personnelles, professionnelles, récréatives et touristiques. En tant que naturaliste, nous nous inquiétons de la disparition progressive des volatiles, oiseaux migrateurs, rapaces, chauves-souris (chiroptères) et bien sûr la fameuse grive de Bicknell qui niche de préférence près des sommets où l'on veut installer des éoliennes. En outre, nous croyons notre devoir de nous exprimer sur ce projet que l'ensemble des Québécois financeront à 100% par le paiement de leurs factures d'électricité et cela d'autant plus clairement qu'Hydro Québec a toujours soutenu que l'électricité produite par les parcs éoliens devait servir à combler nos seuls besoins domestiques d'électricité et non à l'exportation. D'autre part, nous suivons depuis un certain temps avec grande attention les orientations et intérêts que le gouvernement du Québec semble vouloir favoriser dans le développement des filières énergétiques et de façon plus générale, dans l'exploitation forcée pour des intérêts privés de nos richesses naturelles supposément collectives.

Lui et les membres de sa famille nombreuse fréquentent encore assidûment les lieux. Ils apprécient particulièrement le secteur pour sa nature sauvage, ses panoramas magnifiques, son air pur et, de façon générale, la qualité de vie exceptionnelle dont on peut y jouir dans la quiétude, la sérénité et le silence.

## Politique énergétique du Québec

Le 29 février, M. Clément Gignac, ministre du MRNF, déclarait en d'autres termes que le Québec était déjà en situation de surplus de production électrique et qu'il était par conséquent très contrarié que l'entente existant avec la compagnie Rio Tinto Alcan obligeât Hydro-Québec à acheter la production électrique de la dite compagnie suite au lock-out de ses employés.

Dans le contexte, un nouveau projet de production électrique est clairement injustifiable, d'autant plus lorsqu'on considère par ailleurs tous les projets hydrauliques et éoliens déjà en cours de construction qui viendront ajouter bientôt à notre surplus actuel de production électrique. En l'occurrence, on peut donc se demander **pourquoi le même gouvernement continue à nous entraîner dans des méga-projets ruineux et destructeurs pour l'environnement**, afin de produire toujours plus d'électricité trop chère dont nous n'avons pas besoin, à partir des énergies éoliennes et hydrauliques.

Et pourtant, au cours des douze derniers mois, Mme (Anne-Marie) Prud'homme, représentante d'Hydro-Québec, a donné des conférences un peu partout, au Québec, distribuant aussi un dépliant intitulé « L'hydroélectricité au Québec, Mythes et réalités ». Dans les dites conférences, Mme Prud'homme a notamment dit que l'éolien resterait toujours une production électrique marginale au Québec, l'objectif étant tout au plus de l'élever à 10% de notre production totale. Par conséquent, l'éolien ne faisait pas partie des enjeux principaux de développement de notre production électrique, dans le futur.

« Off the record », plusieurs représentants d'Hydro-Québec conviennent spontanément que les méga projets éoliens et le projet hydro-électrique de La Romaine n'ont jamais été favorisés par Hydro-Québec. Pour Hydro-Québec, le projet de La Romaine ne sera jamais rentable, compte tenu du coût élevé de l'électricité produite et de la distance de transport importante. Tous ces projets sont des commandes politiques imposées par le gouvernement libéral de Québec.

Ajoutons, quant à la non-pertinence des éoliennes, l'aveu par Hydro-Québec, devant la régie de l'énergie, d'un surplus prévisible de 8,7 TWh d'électricité pour 2013. voyez à ce sujet le lien suivant :

[http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/Projets/146/Documents/R-3803-2012-B-0005-DEMANDE-PIECE-2012\\_06\\_15.pdf](http://internet.regie-energie.qc.ca/Depot/Projets/146/Documents/R-3803-2012-B-0005-DEMANDE-PIECE-2012_06_15.pdf)

## Identité des promoteurs

Encore une fois, un autre projet éolien où l'identité réelle des promoteurs est plus ou moins diluée et cachée à travers une hiérarchie de sociétés en commandites, sociétés en nom collectif, corporations et autres prête-noms. On distingue néanmoins le rôle prédominant de Boralex et de Gaz Métro dont certains actionnaires importants ont aussi des parts dans la société EDF, promoteur du projet du Massif du Sud. On en déduit de possibles sympathies politiques derrière tous ces projets éoliens.

## **Financement du projet**

Nous n'avons pas trouvé de détails concernant le financement du projet, dans la documentation, sauf le coût initial de 200 millions, qui pourrait donc s'élever à près de 230 millions avec les intérêts.

Il y a cependant une certitude, le projet sera **payé** à 100% par les citoyens, clients d'Hydro-Québec et payeurs de taxes. Nous disons bien **payé** et non pas **financé**. Si les citoyens finançaient le projet, ils auraient du moins l'espoir d'un remboursement et d'un retour sur leur investissement.

Ici, ce qui se produit, c'est que **les citoyens paieront entièrement le projet** sans revoir jamais un seul sou de leur dépense. **Pire**, pour ajouter l'injure à l'insulte, les citoyens devront aussi éponger à long terme et de façon permanente les hausses de tarifs d'électricité qui se produiront dans l'avenir, à cause des prix trop élevés consentis par Hydro-Québec pour acheter l'électricité des projets éoliens.

La production d'électricité éolienne va fatalement favoriser et justifier de futures hausses des tarifs facturés par Hydro Québec pour la consommation résidentielle domestique d'électricité, ce qui, de toute évidence, ne recevrait jamais l'aval de la population. Les prix d'achat payés et garantis par Hydro-Québec aux producteurs éoliens sont de 15 % à 100% supérieurs aux tarifs résidentiels domestiques actuels.

Nous nous retrouvons donc dans une situation d'un **projet payé par le grand public** qui générera des **profits accaparés par des promoteurs privés**.

## **Remodelage du projet initial**

Suite aux recommandations, représentations et négociations qui avaient été faites auprès du promoteur du Projet de développement éolien des terres de la Seigneurie de la Côte de Beaupré à Lac Jacques-Cartier par le Consortium Boralex inc. / Société en commandite Gaz Métro, le dit promoteur avait accepté de réduire ce projet de près du tiers, le nombre d'éoliennes prévues passant de 250 à 175 environ (ou peut-être 130). Or voici que le même promoteur, Boralex, revient à la charge par la porte d'en arrière et essaie de rebâtir, par morceaux, le même projet qu'il caressait à l'origine! Pourtant, les raisons qui avaient amené à réduire le projet initial étaient certainement excellentes et justifiées. C'est à se demander si le promoteur prend les citoyens pour des imbéciles!

## **Baux de villégiature**

M. l'abbé Roberge déclarait tantôt : « Tous les gens qui fréquentent, qui ont un chalet ou un club de chasse et pêche chez nous, c'est vraiment un privilège. »

Certes, le Séminaire est propriétaire foncier, cependant, depuis des décennies, le Séminaire de Québec a développé une relation privilégiée avec des familles, des groupes et des individus, relation privilégiée basée sur le respect, la bonne foi et la confiance mutuelle. C'est cette relation de confiance et de respect qui est menacée par le projet.

Avec l'implantation des éoliennes géantes, nul doute que la qualité de la relation sera quelque peu obscurcie, la confiance ébranlée. La qualité de l'expérience de villégiature en milieu sauvage et isolé sera grandement amoindrie.

Plus tard, M. Roberge disait encore : « Alors bref, il n'y a pas vraiment de commentaires très négatifs. J'ai entendu quelqu'un dire, écoutez, si on s'oppose à ça, bien, on sait très bien que le Séminaire signera peut-être plus une convention avec nous autres! »

Le projet passera sans doute, avec ses bulldozers et ses millionnaires. Tant pis pour les clients traditionnels du Séminaire de Québec. Les promoteurs et le Séminaire tiennent le bâton par le gros bout.

### **Protection sonore des villégiateurs**

Nous sommes étonnés de voir les promoteurs du projet affirmer avec satisfaction que les chalets jouiront tous d'une distance de protection minimale de 500 mètres de toute éolienne !

Ces gens ne semblent pas au courant des études nombreuses qui démontrent que les effets néfastes d'une éolienne se font sentir jusqu'à 2500 mètres, voire 3000 mètres dans le cas des nouvelles éoliennes, toujours plus grosses. Dans tous les pays où le développement éolien s'est fait avec sérieux et respect pour la qualité de vie des êtres humains, on a imposé une distance de protection minimale de 2500 à 3000 mètres, voire davantage.

Moi-même, j'ai vivement protesté auprès du BAPE et des promoteurs, au Massif du Sud, parce que ma résidence située dans un rang avait une éolienne à 2000m et une autre à 2400m, alors que les résidences du village jouissaient d'une distance de protection minimale de 2500m.

Les effets sonores néfastes des éoliennes, attribuables notamment aux infrasons produits, sont largement documentés et démontrés, en Europe, aux États-Unis, en Australie, partout. Faute de temps, je ne citerai ici qu'une étude, mais une recherche sommaire permettrait d'en faire sortir des dizaines. Voyez donc l'étude du docteur Nina Pierpont, M.D., Ph. D. :

### **Wind Turbine Syndrome**

#### **A Report on a Natural Experiment**

*a book by* **Nina Pierpont**

Wind energy is a multi-billion dollar a year industry. It's billed as "clean, green, renewable." In this engagingly written, peer-reviewed report by a Johns Hopkins

University School of Medicine-trained M.D. and Princeton (Population Biology) Ph.D., we discover wind energy's dirty little secret.

Many people living within 2 km (1.25 miles) of these spinning giants get sick. So sick that they often abandon (as in, lock the door and leave) their homes. Nobody wants to buy their acoustically toxic homes. The "lucky ones" get quietly bought out by the wind developers—who steadfastly refuse to acknowledge that Wind Turbine Syndrome exists. (And yet the wind developers thoughtfully include a confidentiality clause in the sales agreement, forbidding their victim from discussing the matter further.)

### **Physique 101 des éoliennes géantes**

Nous prendrons quelques instants pour expliquer pourquoi les pales d'éoliennes géantes produisent de terribles infra-sons et pourquoi elles constituent un arrêt de mort pour tous les volatiles assez insouciant pour s'aventurer à proximité.

Le rotor des éoliennes géantes observées au Québec mettent, typiquement, de 3 à 6 secondes pour effectuer une révolution complète. Sachant que les pales d'éoliennes géantes ont une longueur de l'ordre de 41m, à 46m, l'extrémité de chaque pale circule donc normalement à une vitesse comprise entre 150 et 350 km/h.

C'est cette très grande vitesse des pales, couplée à leur dimension et à leur hauteur, qui produit les terribles infra-sons et leur permet de se propager jusqu'à 3 kilomètres de la source d'émission.

C'est aussi leur très grande vitesse qui en fait une sentence de mort pour tous les innocents et mignons petits volatiles traversant dans leur rayon d'action. Aucun être vivant n'a été génétiquement programmé pour faire face à la rencontre avec un objet de plusieurs tonnes s'abattant vers soi à une vitesse de 350 kilomètres à l'heure, pour la simple et bonne raison que de telles rencontres sont rarissimes dans la nature!

### **Étude d'impact sur le bruit**

Nous avons revu dans la documentation les analyses et études expliquées par M. Francis Caron. Il est remarquable que M. Caron ne mentionne nulle part la question, tellement inquiétante, des infra-sons. Il se contente d'une analyse sommaire des puissances sonores mesurables, bruit de fond naturel, puissance émise par les éoliennes, effet combiné, effet du vent, etc...

Il est saugrenu de comparer l'intensité sonore produit par des causes naturelles -- le vent sur les feuilles d'arbre, le chant des oiseaux, des batraciens et des grillons -- et les

infrasons mortels produits par les éoliennes géantes, sur la seule base de la puissance sonore globale mesurée à l'aide d'un sonomètre, sans tenir compte des qualités et des fréquences très diverses de ces deux catégories de sons.

Les effets néfastes du bruit sur la santé ne relèvent pas de la paranoïa ni de la science fiction.

Les spécialistes de la médecine occupationnelle et de l'hygiène industrielle savent depuis très longtemps que des bruits très intenses ou des bruits continus, même d'intensité modérée, produisent des effets physiques, physiologiques et psychologiques déprimants, à moins que l'exposition ne soit que de très courte durée.

Chacun sait aussi, par expérience, que certaines fréquences sonores présentent une affinité particulière pour certains objets, certains matériaux, Ainsi, certaines fréquences sonores peuvent, même à intensité modérée, faire vibrer un verre, faire trembler un immeuble ou encore casser une vitre. Tout le monde connaît aussi le malaise causé par le crissement d'une fourchette sur une assiette, ou d'autres sons similaires.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les infra-sons puissent causer, par résonnance mécanique, des ondulations pathologiques sur certains organes du corps humain, notamment le cœur, les grands vaisseaux sanguins, les poumons, le diaphragme, peut-être même le cerveau !

### **Nuisances sonores sur la faune et la flore**

Si les effets néfastes des infra-sons sur la santé humaine sont démontrés, ils sont donc aussi très vraisemblables chez les animaux, en commençant par les animaux à sang chaud, mammifères et oiseaux.

Il est donc très possible que les animaux, s'ils ne fuient pas carrément le secteur, voient leur qualité de vie et leurs succès de reproduction très diminués.

### **Incidences sur la valeur des propriétés**

Dans le projet en cause, cette question se pose de façon un peu différente, du fait que les éoliennes soient situées au centre d'un vaste territoire privé. Remarquons néanmoins que les nuisances visuelles seront visibles jusqu'à 80 kilomètres, notamment une dizaine de balises rouges, plus une trentaine pour le projet Beaupré 2 et 3, donc une ribambelle de lumignons rouges qui clignoteront toute la nuit sur les plus hautes crêtes des Laurentides et seront visibles par des milliers de propriétaires, non seulement dans Charlevoix et sur la Côte de Beaupré, mais aussi sur la Rive-Sud et l'Île d'Orléans.

Nous abondons dans le même sens que le groupe de citoyens représentés par Me Brian A. Garneau, lequel déclarait tantôt: « Ensuite, ils craignent un impact négatif des éoliennes sur le paysage. Ils ont acheté leur terrain en région en grande partie à cause du paysage montagneux immaculé. »

À ce sujet, mentionnons que nous sommes fortement en désaccord avec les allégations contenues dans une revue de littérature soumise par le MAMROT dans la documentation du projet. Il existe des dizaines d'études sur le sujet et la plupart des études sérieuses démontrent un effet négatif du voisinage d'éoliennes sur la valeur marchande des propriétés. Le tout doit naturellement être modulé pour tenir compte d'un ensemble de facteurs locaux qui peuvent également influencer l'évolution des prix de vente d'immeubles, de façon à isoler l'effet réel de la présence des éoliennes. La revue de littérature soumise nous paraît donc avoir été possiblement faite de façon sélective et biaisée.

Aux audiences du Massif du Sud, un dénommé François Tremblay avait fait une démonstration tout aussi douteuse, aux fins de laquelle il n'avait retenu que des études qui tendaient à démontrer qu'il n'y avait aucun effet négatif de la présence d'éoliennes sur la valeur marchande des immeubles.

À ce sujet, M. l'abbé Roberge déclarait également : « Ce que je voulais dire, concernant l'évaluation des chalets, il y a eu le dépôt d'un nouveau rôle cette année, et toutes les propriétés ont pris de la valeur. Et c'est une donnée qui est bien connue à la MRC de la part de l'évaluateur. »

Là-dessus, il est nécessaire d'apporter certains éclaircissements. Étant propriétaire terrien, nous sommes assez familier avec le processus d'évaluation foncière. Lorsqu'un rôle d'évaluation est publié et mis en vigueur, il se base sur les ventes moyennes des 3 dernières années et il s'appliquera au cours des 3 prochaines années, jusqu'à ce que les données d'un nouveau rôle soient produites. Aucune éolienne n'est encore fonctionnelle dans la Seigneurie de Beupré, encore moins dans le cas du projet Seigneurie de Beupré-4 qui n'a pas encore son certificat d'autorisation. Les effets négatifs sur l'évaluation des résidences ne commenceront à se faire sentir que lorsque les éoliennes seront construites et en fonction. C'est dans les rôles d'évaluation déposés par la suite, seulement, qu'on pourra prendre la mesure des effets négatifs du projet éolien sur le marché immobilier.

À l'échelle du Québec, on doit aussi faire un autre constat. Les plus vieux projets éoliens se situent en Gaspésie, une région éloignée à l'économie généralement déprimée, où les valeurs foncières suivent une logique bien différente de celle qui s'observe à proximité des grands centres. Pour avoir résidé à Matane et à Cap-Chat, en 1987 et 1988, à l'époque où on n'avait une seule éolienne géante à Cap-Chat, je peux dire que des résidences se vendaient couramment, dans la région, à des prix compris entre 5000\$ et 30 000\$, y compris le terrain, voire une terre complète.

Ces régions n'ont pas encore connu la bulle immobilière qui a passé à Montréal et Québec, mais un certain rattrapage était néanmoins nécessaire. Il peut donc y avoir eu une certaine augmentation des valeurs des propriétés, en Gaspésie, créant l'illusion que la présence des éoliennes n'avait pas d'impact négatif. La vérité, c'est que comme partout où il y a des éoliennes, si les valeurs des propriétés ne subit pas forcément une chute spectaculaire, du moins elles n'augmenteront presque plus du tout et leur potentiel élevé d'appréciation se trouvera presque ramené à zéro.

Ainsi, notre propriété de Buckland, dans la région du Massif du Sud, aurait pu se vendre aujourd'hui 300 000\$ et plus, sans le projet éolien. Mais avec le paysage offert par 17 éoliennes géantes dans un rayon de 4 kilomètres, personne n'en voudrait pour 50 000\$.



Dans le cas de la Seigneurie de Beaupré, c'est une immense région, possédant un potentiel naturel et touristique extraordinaire, qui se trouvera dévaluée et dépréciée.

### **Impact négatif sur le paysage d'une région naturelle et touristique exceptionnelle**

Un tel projet industriel gaspillera le paysage, dans la région des plus hauts sommets des Laurentides. Le jour par ces super-structures horribles bien visibles sur les crêtes et les sommets; la nuit par la multitude de « spots » rouges, au sommet des éoliennes, qui seront bien visibles à 80 kilomètres à la ronde.

Un tel projet industriel est essentiellement incompatible avec la vocation touristique et naturelle de la région. Rappelons que le site du projet est situé à l'entrée ouest du comté de Charlevoix et qu'il sera également visible depuis le Parc du Mont Sainte-Anne, depuis l'île d'Orléans, depuis le Parc des Grands-Jardins, depuis la Réserve Faunique des Laurentides, depuis la Forêt Montmorency, depuis le Massif de Petite-Rivière Saint-François et depuis la Côte-du Sud jusqu'à Kamouraska. Rappelons également que la Seigneurie de Beaupré louait traditionnellement des sites sur son territoire pour des camps de chasse et de pêche.

**La Seigneurie de Beaupré comprend un territoire physiographique et naturel d'une qualité rare et exceptionnelle.** On y trouve notamment une dizaine de montagnes dépassant 1100m d'altitude l'un des sommets du **Mont Raoul Blanchard est le plus haut sommet des Laurentides, à 1166 mètres.** Dans le sud du Québec, cette altitude n'est dépassée, mais de bien peu, qu'au Mont Gosford, en Estrie, avec 1185m et dans le massif du Mont Jacques Cartier, en Gaspésie, qui culmine à 1260m.

Le comté de Charlevoix est réputé comme une destination touristique de choix et une grande part de son industrie repose sur le tourisme. Ses attraits principaux reposent sur le caractère grandiose de ses paysages naturels et l'aspect patrimonial et pittoresque de ses aménagements anthropiques.

Le comté de Charlevoix est d'ailleurs classé par l'Unesco comme une Réserve Mondiale de la Biosphère.

**La Seigneurie de Beaupré forme la porte d'entrée est du comté de Charlevoix. En circulant sur la route 138, les voyageurs sont saisis par la beauté qu'offrent du côté nord les flancs sombres, austères et escarpés des Laurentides, les cimes vertigineuses des Monts Bleu, Brûlé, St-Étienne et Raoul-Blanchard qui en hiver, couverts de neige et de glace, étincellent au soleil.**

[Dans n'importe quel pays civilisé, un pareil territoire serait protégé à l'état naturel, parc national, protégé pour le bénéfice des citoyens et des générations futures.](#)

**Le Lac St-Michel, aussi appelé Lac Brûlé, est un des plus grands lacs élevés du Québec situé à une altitude, de l'ordre de 800. Mètres, soit plus haut que le sommet du Mont-Sainte-Anne. Réputé comme un lac à truites exceptionnel, il aurait accueilli en excursion de pêche nul autre que les Churchill, Roosevelt et Mackenzie-King, lors de la réunion de Québec, pendant la deuxième guerre mondiale (information non confirmée) et certainement de très nombreux notables de notre pays.**

**La Seigneurie de Beupré se trouve au carrefour de nombreux attraits touristiques et naturels majeurs.** Pour ne nommer que ceux-ci : Le Parc du Mont Ste-Anne, le Parc et sanctuaire d'oiseaux du Cap-Tourmente, la Réserve faunique des Laurentides, l'Ile d'Orléans, les Iles de l'archipel de Montmagny, la Côte-Sud, le Parc de la Jacques-Cartier, le Parc des Grands-Jardins, le Massif de Petite-Rivière-St-François, les villages de la côte de Beupré, le comté de Charlevoix, le Camp Mercier, la Forêt Montmorency.

Ça serait donc **contre productif pour la région de permettre l'aménagement d'infrastructures industrielles horribles** qui, situées sur les crêtes et les plus hauts sommets des montagnes, seraient **visibles à plus de 80 kilomètres à la ronde, gaspillant un paysage naturel extraordinaire.**

### **Nuisance visuelle et recours civils possibles**

Tel que mentionné plus haut, les balises lumineuses visibles de très loin constitueront une nuisance visuelle la nuit et affecteront de très nombreux propriétaires et voisins. Elles nuiront notamment aux observations astronomiques dans la région immédiate de la Seigneurie de Beupré.

Les promoteurs et les propriétaires fonciers du projet doivent être informés de la possibilité éventuelle de recours civils, pour nuisance au voisinage par une activité non traditionnelle dans le secteur, en vertu de l'article 976 du Code civil. Même si les voisins incommodés sont situés à distance importante, il ne faut pas oublier qu'ils seront en très grand nombre.

### **Études d'impact et suivi environnemental**

La lecture de la documentation disponible nous a permis de noter quelques éléments inquiétants. Il ne nous semble pas adéquat que les études d'impact et le suivi environnemental soient commandés ou assumés directement par les promoteurs. Cela met en doute l'indépendance et l'objectivité de telles études.

De plus, il n'est pas certain que la motivation et la qualification des « spécialistes » mandatés soit toujours au rendez-vous.

Ainsi, nous remarquons plusieurs commentaires de Mme Nathalie Leblanc, selon laquelle, pour telle ou telle espèce d'oiseaux et/ou de chiroptères rares, il n'y aurait pas de problème appréhendé parce qu'on n'en a pas vu beaucoup.

**Mais justement!** Ils n'en ont pas vu beaucoup parce qu'ils s'agit d'espèces rares ! En contrepartie, la mort d'un seul individu d'une espèce rare est beaucoup plus grave que la mort d'une douzaine d'individus d'une espèce non menacée.

La documentation déposée permet d'établir qu'une douzaine d'espèces d'oiseaux considérées comme menacées peut être présente sur le territoire.

Ailleurs encore un représentant du promoteur (peut-être encore Mme Leblanc) disait bien que les relevés de la grive de Bicknell n'avaient été faits qu'à faible distance des chemins, pour ne pas obliger le personnel à s'avancer trop avant dans le bois dense, pour des considérations de sécurité.

Si le personnel affecté aux recensements ornithologiques n'est pas capable de s'avancer plus d'un kilomètre dans le bois dense, c'est qu'il n'a manifestement pas la formation et l'expérience nécessaire pour faire le travail dans une forêt sauvage.

### **Acceptabilité sociale nulle**

A ce jour, les projets éoliens au Québec ne rencontrent aucune acceptabilité sociale. Voyez vous-même les audiences publiques du projet de St-Valentin. Un autre exemple, le projet du Massif du Sud; bien que le rapport final ait faussement prétendu que la population et le milieu étaient en faveur, nous pouvons vous affirmer pour y avoir participé que ce n'est pas vrai. La plupart des mémoires sérieux et bien documentés étaient contre. Mais les commissaires ont accordé un poids égal ou supérieur à une quinzaine de mémoires-bidons dont plusieurs ne faisaient que quelques lignes, écrites à la main sur le coin de la table de la cuisine, en quelques minutes, par des gens qui n'avaient manifestement pas eu d'autre information que la campagne de charme biaisée menée par les promoteurs auprès des résidents locaux. Nous avons posé aux promoteurs plusieurs questions importantes dont les réponses pourtant promises ne sont jamais venues. Étant propriétaire d'une résidence et de propriétés à moins de deux kilomètres des éoliennes, nous n'avons jamais été avisé officiellement du projet, ni par la municipalité, ni par la MRC, ni par Hydro-Québec, ni par les promoteurs. Et voilà ce que les rédacteurs du rapport ne craignaient pas de décrire comme une « bonne » acceptabilité sociale.

### **Évaluation des projets éoliens au Québec**

Il y a quelque chose qui cloche dans la façon dont on impose, à un rythme accéléré, des projets éoliens toujours plus nuisibles à la population du Québec, sans aucun consensus social à cet effet, au nom du soi-disant développement durable. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire valoir autre part à Votre Excellence, le fait que les études d'impact soumises au MDDEP pour autorisation n'incluent pas, en général les lignes de haute tension nécessaires aux projets déroge à l'esprit d'un règlement d'application de la LQE.

Le Québec, territoire sous administration coloniale, selon un régime parlementaire britannique, applique de façon systématique la maxime d'inspiration machiavélique :  
**Diviser pour régner.**

Ainsi, il est invraisemblable et inacceptable que chaque projet éolien soit évalué à la pièce, recommençant à chaque fois les mêmes questions, les mêmes débats, à partir de zéro, la grive de Bicknell, etc. etc...

C'est une question qui sollicite l'ensemble des citoyens du Québec, puisqu'ils sont tous appelés à payer l'intégralité de ces projets, sans aucun retour sur leurs investissements.

### **Développement durable et énergie verte**

**Énergie verte l'éolien?** Dans le contexte actuel, aménager de l'éolien au Québec n'est absolument pas une avenue saine d'aménager l'environnement dans un esprit honnête de développement durable. **Considérant qu'aucun effort n'est fait, en parallèle, pour réduire sérieusement la consommation d'électricité.** Considérant aussi que **l'aménagement des parcs éoliens n'a aucunement permis de fermer des centrales thermiques, centrales nucléaires ou encore de démanteler des réservoirs hydro-électriques pour remettre de grands cours d'eau dans leur état naturel originel.**

### **Autres vocations pour le site**

Loin de vouloir enlever le pain de la bouche des bons prêtres de la société des Missions Étrangères, nous voulons leur bien. C'est pourquoi nous suggérons d'autres activités sur leur Seigneurie, activités susceptibles de leur apporter quelque revenu sans gaspiller la valeur du site.

**Le Séminaire de Québec**, ou Société des missions étrangères, est une communauté de prêtres séculiers qui **se consacrait traditionnellement à l'évangélisation des peuplades et à l'éducation des jeunes.** La beauté grandiose du paysage naturel, le silence et le calme dont on y jouit sont émouvants et particulièrement propices à l'inspiration spirituelle et intellectuelle. **Dans son état actuel, la Seigneurie se prêterait parfaitement aux œuvres d'éducation et d'évangélisation dans le respect de la nature et de l'être humain.**

**Plusieurs avenues permettraient au Séminaire de rentabiliser son territoire en misant sur l'attrait et la valeur exceptionnels de sa beauté naturelle plutôt que sur la destruction sauvage de l'environnement et le gaspillage des paysages.** Nous comprenons que l'attrait du projet éolien, pour le Séminaire, réside dans l'assurance d'un revenu stable sans avoir à s'occuper de rien, mais plusieurs avenues alternatives existent qui permettraient la même tranquillité d'esprit. Il suffit de confier l'exploitation du territoire à des concessionnaires ou locataires versant des redevances fixes ou proportionnelles aux chiffres d'affaires. Voici quelques suggestions que le Séminaire de Québec serait mieux guidé d'adopter plutôt que le développement éolien :

**Production d'eau embouteillée ou eau de source de première qualité.** La qualité du territoire se prête parfaitement à cette industrie. Considérant que la Rivière Ste-Anne, principal cours d'eau du territoire, débite au moins 5 mètres cubes à la seconde, il suffirait d'embouteiller l'eau qui y coule pendant 1 minute pour assurer au Séminaire le même revenu annuel que les 30 éoliennes projetées.

**Ski alpin, ski de fond, randonnée pédestre.** À proximité du Mont Ste-Anne et du Massif de Petite-rivière St-François, l'aménagement du territoire pour le ski et pour la randonnée ferait de la région une destination exceptionnelle pour les sports d'hiver et le plein air

**Centre de congrès, hôtellerie de luxe.** L'environnement exceptionnel se prêterait admirablement à l'aménagement de ce type d'établissement.

**Résidences spécialisées, Résidences pour personnes âgées, Centres de soins spécialisés.**  
Idem.

**Traditionnellement, le Séminaire de Québec était menotté par son contrat emphytéotique à long terme avec la papetière Abitibi Price.** Ils ne pouvaient envisager d'industrie qui contrarierait la papetière. Le ralentissement de l'industrie forestière et la fermeture de l'usine de Beaupré permettent d'envisager le développement de nouvelles activités récréotouristiques/villégiature sur le territoire de la Seigneurie.

### **Redevances insuffisantes pour le Séminaire**

les renseignements disponibles permettent de comprendre que le Séminaire recevra des redevances annuelles de l'ordre de 300 000\$, indexables selon des paramètres à vérifier. Pendant ce temps, le promoteur engrangera, après dépenses, des bénéfices de l'ordre de deux millions par année. Le partage ne nous paraît pas équitable, compte tenu que le Séminaire fournit le gisement éolien et sachant que le promoteur prend un risque financier absolument nul. Nous croyons que le Séminaire devrait espérer des redevances de l'ordre de 700 000\$, au moins.

**Conclusion.** La plus grande richesse naturelle du Québec est aussi celle qui devient rapidement de plus en plus rare, partout dans le monde. Si nous voulons assurer notre prospérité présente et future, notre qualité de vie et la survie des espèces vivantes, nous avons le devoir de la bien protéger. Cette richesse naturelle, ce sont nos vastes étendues de territoires sauvages au paysages naturels spectaculaires et presque vierges de toute pollution et d'aménagements anthropiques. Si les gens du Séminaire de Québec ont la sagesse de préserver cette richesse, cela contribuerait à valoriser leur propriété plutôt que de la déprécier durablement comme le fera inmanquablement un parc éolien.